

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 MAI 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 28 avril 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 57 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

M. R. BIEFNOT, Echevin-Président

Présidence de ~~M. DI RUPO, Bourgmestre~~ ;

Présents : MM. ~~R. BIEFNOT~~, MILLER, MM. ~~CARPENTIER~~, DARVILLE, ~~DEPLUS~~, ~~DUPONT~~, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ~~ALLART~~,
 B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST,
 MM. ~~SPEER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL
 BORRELLO, Mme COLINIA, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,
 MM. ~~SODDU~~, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, ~~Mme COUSTURIER~~, M.
 FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT,
 AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. ~~JACQUEMIN~~, Conseillers et
 M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de notre Bourgmestre Elio DI RUPO ainsi que MM. CARPENTIER, DEPLUS et DUPONT, Echevins, de même que les Conseillers MANDERLIER, SODDU, COUSTURIER et le retard de Mme KAPOMPOLE. Je vous signale également que dans l'ordre du jour, deux points sont remis, les points 39 et 43. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal de la fois dernière est sur la table ; il sera considéré comme approuvé à la fin de cette séance.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Jemappes. Réglementation de la circulation et du stationnement en diverses rues.
 Police 6002/J/OD

ADOpte à l'unanimité – 1^{er} annexe

- b) Havré, rue Arthur Collier. Réglementation du stationnement. Police 6002/HAV/21

ADOpte à l'unanimité – 2^{er} annexe

- c) Mons. Boulevard Saintelette. Réglementation du stationnement. Instauration d'une zone de stationnement à durée limitée face à l'immeuble n° 116. Police 6002/327

Mme MERCIER, Conseillère : Merci M. l'Echevin. Je vois qu'on s'est inquiété de l'immeuble Pétronille au n° 116, Boulevard Saintelette et qu'on lui a réservé un certain nombre de parkings. Dès lors, je renouvelle la demande que j'ai faite il y a quelque

temps, je crois que c'était il y a deux Conseils, à propos du Centre de Médecine Spécialisé, 92 Boulevard Saintelette. Les médecins souhaiteraient également, mais pour les patients cette fois, l'instauration d'une zone de stationnement. En effet, tout est pratiquement pris quand les patients arrivent en observant les heures de consultations, ils ne savent plus où se mettre, ils ne peuvent plus se garer, il n'y a plus de places. Je me dis que si on l'a fait pour Pétronille, on pourra peut-être le faire aussi pour le Centre de Médecine Spécialisé.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup. D'autres demandes d'interventions ?

Bien, Madame MERCIER, pour vous rassurer, le dossier d'enquête est actuellement à l'étude au niveau de la police circulation et ses prolongements seront discutés en réunions de police administrative qui sont organisées très très régulièrement. Donc, réellement, le dossier n'est pas mis aux oubliettes, tout au contraire.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. le Président.

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

2^e objet : Redistribution du temps de travail. Prorogation de la réglementation relative au départ anticipé à mi-temps. 1^e 4939.A

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

3^e objet : Personnel non enseignant. Pécule de vacances. 1^e 1818.sd

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

4^e objet : Cadre du personnel administratif – création d'un emploi de Chargé du Programme de Modernisation de l'Administration communale. 1^e 4364

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

5^e objet : Personnel administratif. Création d'un emploi de Chargé du Programme de Modernisation de l'Administration communale. Dispositions administratives et pécuniaires. 1^e 4288

ADOPTE à l'unanimité - 7^e annexe

Entrée de Madame KAPOMPOLE : 34 présents

6^e objet : Axes prioritaires du projet de Ville – Approbation. Cabinet du Bourgmestre

Mme MERCIER, Conseillère : Je reviens sur la valorisation du patrimoine immatériel de l'humanité. A 15 jours de la Ducasse, je me dis qu'il serait intéressant de rappeler aux montois que les représentants de l'UNESCO seront dans nos murs le Dimanche de la Trinité. Il me paraît urgent, peut-être qu'un certain nombre le savent mais il me paraît

urgent de rappeler au grand public ce projet magnifique, vraiment, de notre Ville.

Merci.

M. VISEUR, Conseiller : Donc, ce point avait été non pas reporté, mais le vote de ce point avait été reporté deux fois à notre demande et cela n'aura pas été en vain, puisque nous allons pouvoir cette fois le voter positivement puisque, à la suite des discussions et des réunions, notamment une réunion des chefs de groupe, les amendements que nous avons déposés et qui n'avaient pas été pris en compte au Conseil du mois précédent, ont cette fois-ci tous été adoptés. Je me demande d'ailleurs si on les avait bien examinés la fois d'avant parce que, pour qu'ils soient tous adoptés maintenant et aucun la fois d'avant, c'est quand même assez particulier. Quoi qu'il en soit, nous, on se réjouit d'une part que l'idée de Mons Capitale du Hainaut, cette fois-ci est mise en tête des axes, ce qui veut dire que c'est globalement et non pas simplement comme on avait essayé de le faire Capitale du Folklore Hennuyer, donc, maintenant, le projet a l'ambition de faire de Mons la Capitale du Hainaut d'une part et, d'autre part, tous les amendements qui tournaient autour de qualité de la vie, plaisir de vivre à Mons, lutte contre les nuisances, etc, ont été intégrés au texte, donc, cette fois, nous allons pouvoir voter oui et je m'en réjouis parce que sur un projet comme celui-là, sur un projet de ville, cela nous aurait ennuyé de ne pas pouvoir suivre mais maintenant que nos amendements sont acceptés, nous allons pouvoir effectivement voter positivement.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui, M. le Président, je voudrais quand même dire que le texte et je ne vais pas revenir dessus, est le résultat d'un compromis, il n'est pas parfait, loin de là, et que c'est au stade des objectifs et des actions qu'on se définira concrètement mais que c'est toujours le souci de l'emploi, du chômage, donc de l'économie qui est absolument prioritaire.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci, d'autres interventions? Simplement, le commentaire par rapport à ce que M. VISEUR disait. Je pense que cela a été l'objectif poursuivi par le Collège et par, singulièrement, le Bourgmestre qui était effectivement de mettre des gens autour de la table et pour ce dossier justement, de pouvoir tout tenter pour permettre une unanimité, ce dont, à titre personnel, je vous remercie d'y adhérer.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

7^e objet : Approbation de la convention pluriannuelle du Programme de la Politique des Grandes Villes 2005-2007. DistrictJemappesFlénu CG.6.05

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

8^e objet : Politique des Grandes Villes – JEMAPPES - LA ROSERAIE Marché de services pour les missions d'Architecte et Ingénieur en techniques spéciales et stabilité. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.215.BVVG

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

9^e objet : Politique des Grandes Villes – JEMAPPES – Rénovation du PHARE Approbation de l'avant-projet. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.211.BVVG

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

10^e objet : Politique des Grandes Villes – JEMAPPES – Salon communal. Mission d'études Ingénieur en techniques spéciales (chauffage). Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.PGV.832.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 12^e annexe

11^e objet : Installation par la RTBF de faisceaux hertziens sur un pylône d'éclairage du stade du RAEC Mons. GP/Voirie-Div/04-06/NG

ADOPTÉ à l'unanimité – 13^e annexe

12^e objet : Ateliers Piérard – Phase III – Mission d'auteur de projet en techniques spéciales. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.104.009.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 14^e annexe

13^e objet : Église de Villers-Saint-Ghislain – Pose de protections de vitraux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.790.183/CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

14^e objet : Bâtiments scolaires – Peintures sur menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.722.120.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

Entrée de Monsieur JACQUEMIN : 35 présents.

15^e objet : RAEC MONS – Fourniture, pose et raccordement des tourniquets avec système de gestion. Approbation de l'avenant n° 1 3^e 1^e E/2005.SUB.764.090.AS

Mme BROHEE, Conseillère : Merci, M. l'Echevin. En fait, il s'agit ici d'un amendement pour déplacer les tourniquets. Il ne me viendra vraiment pas à l'idée de contester la nécessité de ces tourniquets puisqu'ils permettent d'améliorer la sécurité et donc, de contrôler l'accès pour les personnes qui pénètrent du côté de la tribune couverte existante. Ce qui est quand même surprenant, c'est que le placement de ces tourniquets a été voté en février 2004, la motivation de cet amendement est de déplacer ces tourniquets puisqu'il faut que l'on puisse contrôler l'accès à la tribune couverte existante. A ma connaissance, entre février 2004 et ce jour, la tribune n'a pas été déplacée, donc je m'étonne quand même qu'il y ait un amendement de 27.000 euros, donc plus de 10% du marché initial, pour une justification qui est quand même assez surprenante. Donc, on en arrive encore à avoir un surcoût de 1.000.000 de francs belges pour un amendement, si on n'avait pas fait ce dossier dans l'urgence, je crois qu'on aurait encore pu économiser les deniers de la Ville.

M. R. BIEFNOT, Echevin : D'autres interventions? Bien, Mme BROHEE, d'abord, en ce qui concerne votre question, vous l'aviez effectivement posée lors de la Commission et la réponse nous l'avons obtenue au cours du week-end. En réalité, il s'agit effectivement de déplacer ces tourniquets mais non seulement il y a le déplacement qui est prévu mais également l'ajout de tourniquets, ce qui explique le montant supplémentaire. Donc, ce n'est pas uniquement le déplacement mais aussi l'ajout physique de matériel qui a été sollicité par le club et accepté par le Collège.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, B. BIEFNOT, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR- FRANCK, Mr DEL BORRELLO, Mme COLINIA , Mr ROSSI, Mme KAPOMPOLE, M. DE PUYT, Mme ISAAC, MM. MERCIER, FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE , POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN.

4 ABSTENTIONS : Mr COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE.

ADOPTÉ – 17^e annexe

16^e objet : Rénovation urbaine du Quartier du Beffroi – Rampe du Château.

Mission d’auteur de projet

Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.SUB.773.150.MG

ADOPTÉ à l’unanimité – 18^e annexe

17^e objet : Ghlin – Rue de la Garenne – Étude d’égouttage, d’amélioration et d’éclairage public. Mission d’auteur de projet

Approbation de la convention et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2004.TRI.877.118.00.MC

ADOPTÉ à l’unanimité – 19^e annexe

18^e objet : Mons – Aménagement du collecteur du Trouillon (tronçon compris entre l’Hôpital Ambroise Paré et la rue du Trouillon Voûté).

Mission d’auteur de projet

Approbation de la convention et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2004.TRI.877.150.00.MC

ADOPTÉ à l’unanimité – 20^e annexe

19^e objet : Acquisition d’une tondeuse cylindrique

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 1^e E/2005.766.154.00.MV

ADOPTÉ à l’unanimité – 21^e annexe

20^e objet : Travaux d’égouttage divers – Dossier n° 1 : Ruelle des Pêcheurs à Mons

Approbation du projet, des conditions reprises dans l’avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2005.877.232.01.ID

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. l’Echevin, je vais profiter de ce qu’on parle des travaux d’égouttage pour relayer la lettre qu’un habitant de l’Avenue de Gaulle m’a envoyé et que vous avez également reçu, M. l’Echevin. Il s’agit d’un avaloir nettoyé par ses soins. Heureusement d’ailleurs car une pluie torrentielle est arrivée brusquement après ces travaux personnels. Les autres avaloirs de l’Avenue sont également en attente, dit-il. Pourra-t-on faire quelque chose pour cet habitant qui, le moins que l’on puisse dire, met la main à la pâte.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup, Mme MERCIER. Je n’ai pas de problème à pouvoir y répondre, simplement je ne vois pas le rapport avec le point.

Mme MERCIER, Conseillère : C’est simplement parce qu’il était question d’égouttage et que je voyais l’occasion de parler de cet égouttage là.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Oui, mais enfin, l'ordre du jour, si vous le permettez, je n'ai pas de difficultés, j'ai reçu le courrier ou le mail, je ne sais plus très bien, mais c'est parce que, effectivement, tous les points peuvent alors permettre de discuter de tout et de n'importe quoi. Pardon de vous le dire, simplement, j'essayais de trouver une logique. En ce qui concerne ce problème des avaloirs, c'est un problème qui est préoccupant sur l'ensemble du territoire et pour lequel le Collège d'ailleurs a, à plusieurs reprises, augmenté le crédit disponible. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour le dire publiquement, en séance ici, comme j'ai déjà pu le dire dans les réunions citoyennes, 15.000 avaloirs à peu près sur le territoire de la Ville de Mons, un entretien normal, correct, des avaloirs, demanderait environ 4 passages par an. Avec les moyens humains et matériels dont la Ville dispose, c'est à peine si nous pouvons le faire une fois par an. Et c'est pourquoi le Collège d'ailleurs a décidé d'augmenter, à deux ou trois reprises en tout cas, le crédit disponible de façon à d'une part, augmenter la capacité de la Ville de Mons à elle-même effectuer un entretien des égouts mais également de passer des marchés avec des firmes privées pour le complément, de telle sorte que le principe serait d'arriver non pas à 4 fois par an, ce qui serait l'idéal, mais 3 fois par an, à terme d'une année. Malheureusement, le Bourgmestre le signale également lors des réunions citoyennes, il faut savoir qu'il y a 570 km de voirie communale, en général à une rue, il y a toujours deux côtés, et lorsqu'il y a l'égouttage ou les avaloirs, cela représente un nombre de kilomètres relativement important et le retard accumulé évidemment, fait que bien souvent le traitement d'un avaloir, lorsqu'il n'est pas entretenu de manière régulière, comme il se doit, demande plus de temps. Autant lorsqu'on a un passage régulier, un simple jet suffit à le nettoyer, dans certains cas, il faut réellement y aller avec du matériel lourd. Mais voilà, l'explication par rapport à cela.

ADOPTE à l'unanimité - 22^e annexe

21^e objet : Travaux d'égouttage divers – Dossier n° 2 : Rue Salvador Allende à Villers-St-Ghislain.

Approbation du projet, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2005.877.232.02.ID

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

22^e objet : Amélioration, égouttage et éclairage de la rue de la Garenne entre le pont du chemin de fer et la rue Blanc Chemin à Ghlin.
Modification de l'équipement de voirie. 3^e 2^e A/8391.IDC/6/49

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

23^e objet : Acquisition d'une machine à semer.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 3^e E/2005.766.157.FH

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

Entrée de Monsieur SPEER : 36 présents

24^e objet : Maison de la Presse à Mons – Remplacement de la chaudière
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 1^e E/2005.104.028.MCP

Mme BROHEE, Conseillère : Nous nous réjouissons que la chaudière de la Maison de la Presse soit remplacée parce qu'elle date quand même de 1976 et qu'elle menaçait d'exploser de façon assez ennuyeuse. En fait, ma question a été posée en Commission, vous avez eu l'amabilité de répondre maintenant, par écrit, mais je crois qu'il ne serait pas superflu que les membres de la presse ici présents soient également informés du planning de la restauration de la Maison de la Presse parce que, en fait, depuis quand même fin 2001-2002, si mes informations sont bonnes, la Maison de la Presse se trouve sous ces espèces d'étaçons et il y a des études qui ont été effectuées, vous m'avez dit en Commission qu'il y avait des travaux qui avaient été budgétisés pour 2005, nous sommes quand même déjà en mai et nous ne voyons toujours rien venir. Alors, dans la réponse, vous m'indiquez qu'il doit y avoir une remise de projet par un bureau d'études, je crois qu'il ne serait quand même pas superflu d'activer un peu les choses pour pouvoir, enfin, donner un planning de restauration de cette Maison.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci. En ce qui concerne la Maison de la Presse, vous avez raison, il n'y a pas de problème à pouvoir répéter ce qui a été dit en Commission. En réalité, effectivement, ce dossier, s'est avéré, avec le temps, plus complexe qu'il n'y paraissait au départ et pas mal de travaux supplémentaires, comme d'ailleurs c'est souvent le cas dans des bâtiments de ce type, ont été nécessaires. Ce qui veut dire qu'évidemment, le dossier que l'on croyait ficelé, on est obligé de le retravailler. A mi-avril, l'Administration communale a réclamé à l'auteur de projet, trois exemplaires de son projet et tout cela parce que la Ville en a besoin pour pouvoir entamer les

démarches administratives en vue de l'obtention d'un certificat de patrimoine. Nous en sommes là, nous sommes début mai, déjà plus près du 15 mai que du début mai mais enfin, nous n'oublions pas ce dossier là mais sans avoir ces documents là, le dossier reste un peu en suspens et en ce qui concerne une planification des travaux, en précisant d'autres dates, je suis incapable de vous la donner pour le moment. Je peux simplement vous dire que c'est un dossier qui suit son cours, lentement mais sûrement. Vous savez des dossiers comme celui-là, nous en avons pas mal et lorsque l'on travaille au quotidien sur des dossiers comme cela, on se rend compte également que les jours, les mois passent vite mais c'est sans doute le cheminement administratif qui le veut.

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

25^e objet : Bâtiments communaux – Réfection des menuiseries extérieures.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.104.019.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

26^e objet : Ateliers de proximité – Installation système anti-intrusion. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e 1^e E/2002.104.008.FW.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

27^e objet : Remplacement de bornes dynamiques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.423.081

ADOPTÉ à l'unanimité – 29^e annexe

28^e objet : Ancienne École Saint Lazare – renforcement comptage et remplacement du TGBT. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
 3^e 1^e E/2005.104.040.MG

Mme BROHEE, Conseillère : Je suis contente de voir que l'adaptation du système électrique de l'école Saint Lazare passe au Conseil communal puisqu'au mois de novembre 2004, j'avais fait une interpellation par rapport à cela. J'attire l'attention sur le fait que à l'ancienne école communale Saint Lazare a été inauguré, fin 2003, un coin hygiène avec des douches et avec un système de lavoir. Faute d'adaptation du système électrique jusqu'à présent, le lavoir public n'a pas pu être utilisé. Et donc, je demande que maintenant que toutes les étapes administratives et que les services techniques sont passés pour l'adaptation de ce système électrique, je demande à ce que l'on veille à ce que la réalisation des travaux soit effectuée dans les plus brefs délais. Merci.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Bien d'accord. En ce qui concerne la réponse que l'on peut vous donner à cela, c'est que la Ville a été confrontée à un problème qui était la remise des documents de conformité. En fait, le matériel qui avait été acheté par les utilisateurs n'était pas accompagné de ce certificat de conformité et sans ce certificat, nous ne pouvons pas procéder aux modifications de l'installation et donc, nous venons de recevoir cela et voilà, les raisons aussi pour lesquelles... Vous savez, nous sommes dans un siècle où on n'a jamais eu autant de moyens de communication et parfois la communication est de plus en plus difficile et aléatoire, mais voilà l'explication pour laquelle ce dossier a un peu traîné.

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

29^e objet : Musée Jean Lescarts. Drainage du mur mitoyen. Modification du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2005.771.165.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

30^e objet : Opération de revitalisation urbaine – Aménagement d'un Parc à la rue des Sars. Approbation des critères de sélection et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e A/98.766.115.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

31^e objet : Harmignies – Création d'une voirie publique d'accès depuis la RN 40 jusqu'à l'Usine CBE dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme de la Société CBR à la Chaussée de Beaumont.
Approbation du projet de construction. 3^e 2^e A/8388/IDC/15/23/A

M. BEUGNIES, Conseiller : Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une estimation du délai des travaux pour éviter à la population des charrois en continu pendant pas mal de temps. C'est simplement dans ce but là, une estimation.

M. R. BIEFNOT, Echevin : On peut se renseigner évidemment auprès de CBR puisque je vous rappelle que c'est un chantier qui est de la compétence de CBR. Donc, nous n'avons pas nous de tableau de bord quant aux travaux, mais on peut se renseigner. Eventuellement, on peut vous fournir la réponse mais je ne l'ai pas en tête pour le moment.

Ah, quelques instants, parce que apparemment, l'Echevin qui avait le dossier concernant les autres autorisations a des informations complémentaires, Marc DARVILLE.

M. DARVILLE, Echevin : S'ils avaient le permis dans le délai prévu, ils s'engageaient à terminer les travaux avant la fin de l'année.

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

32^e objet : Harmignies – Création d'une voirie publique d'accès depuis la RN 40 jusqu'à l'Usine CBE dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme de la Société CBR à la Chaussée de Beaumont.

Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3^e 2^e A/8388/IDC/15/23/B

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^e annexe

33^e objet : Modification des équipements d'une voirie communale (trottoir et égout) dans le cadre de la demande d'un permis de lotir au Chemin Vert à Saint-Denis – Parcelles n° A337a, 338 et 339 10.1511 3^e 2^e A/8389/IDC/13/38

34^e objet : Modification des équipements d'une voirie communale (trottoir et égout) dans le cadre de la demande d'un permis de lotir au Chemin Vert à Saint-Denis – Parcelles n° 363 et 322.9 10.1512 3^e 2^e A/8390/IDC/13/39

Mme BROHEE, Conseillère : Mon intervention portera sur les points 33 et 34 qui portent sur le même sujet. On n'a pas de problème par rapport à la modification des équipements de voirie au Chemin Vert à Saint-Denis. Simplement, je tiens à signaler qu'il y a des habitants, des riverains qui s'inquiètent de l'avenir de ce quartier et je tiens à relayer publiquement leurs inquiétudes et à attirer l'attention autant de la CCAT, dont je ne doute pas de sa vigilance et également du Collège, lors de l'octroi des futurs permis de construire pour les bâtiments de cette zone qui est en fait une zone d'habitats qui pourraient être construits. Ces riverains, effectivement, habitent dans une zone où l'habitat est vraiment très spécifique et très caractéristique et ils demandent que dans les nouvelles constructions, sans renier le fait qu'il puisse y avoir des nouvelles constructions, mais que cet habitat respecte l'intégrité de ce qui existe actuellement, notamment au niveau des volumes et des hauteurs. Donc, je demande que le Collège et la CCAT soient particulièrement attentifs lors des demandes qui arriveront ultérieurement.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Voilà, merci beaucoup. Moyennant cette remarque, sur le plan technique des voiries et en vous confirmant que le Collège sera particulièrement attentif, il l'est d'habitude mais il le sera encore plus, tenant compte des réclamations des riverains.

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e et 36^e annexes

35^e objet : Mission de coordinateur de sécurité et de santé en matière de travaux de voirie.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 3^e E/2005.421.061.ML

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

36^e objet : Jemappes. Quartier Nouvelle Chasse – Amélioration et égouttage.

Travaux subsidiés. Approbation de l'avenant n°2. 3^e 2^e E/99.TRI.421.05.00.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

37^e objet : Création d'une œuvre d'art à intégrer à l'Hôtel de Ville. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché

3^e 1^e E/2005.104.008.00.TO

38^e objet : Placement de l'œuvre d'art.

Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché

3^e 1^e E/2005.104.008.01.TO

Mme BROHEE, Conseillère : C'est pour le 37 et le 38. En fait, cela concerne la création et le placement d'une œuvre d'art qui sera située au départ des rampes situées devant la Salle des Sacquiaux. Donc, en regardant l'Hôtel de Ville, à droite du porche principal. En fait, on entend régulièrement et à juste titre, que la situation financière de la Ville n'est pas des plus brillantes, que nous sommes sous plan Tonus mais je dois dire que 125.000 euros pour une œuvre d'art qui consistera en des montants en bronze au départ de cette fameuse rampe accumulés à 10 millions de francs belges pour un marquoir, à 570.000 pour la fontaine sur la Grand'Place, il y a quand même des choix qui sont effectués en investissements qui posent quand même problème.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Bien, avant que l'on passe au vote, si vous le souhaitez, je voudrais simplement dire que ce point là a déjà été débattu à plusieurs reprises, y compris dans le cadre de la revitalisation de la Grand'Place. Tout cela procède d'une même volonté de parachever la rénovation de la Grand'Place et peut-être d'y ajouter effectivement, des éléments qui sont contemporains et qui donnent un peu l'image de notre passage, notre passage global. Vous savez, le Bourgmestre a l'habitude de dire aussi, je pense l'avoir déjà entendu répéter que le singe qui, aujourd'hui, est sur la façade de l'Hôtel de Ville, n'a pas été là dès le départ, on l'a bien ajouté à un moment donné. Alors, c'est vrai que tout à un coût, maintenant il y a la volonté d'essayer de faire quelque chose qui soit un plus pour la Ville, point à la ligne. Donc, là,

effectivement vous avez raison, c'est un choix et c'est le choix que le Collège vous propose. Je n'ai pas d'autre réponse à vous faire, je pense que l'explication elle a été donnée, donc je pense qu'on peut passer au vote.

M. VISEUR, Conseiller : On va quand même voter le point parce qu'on ne voudrait pas avoir l'air de dire qu'il ne peut pas y avoir une œuvre d'art sur la Place de Mons mais il nous semble quand même que les choix que vous faites sont, en général, assez onéreux, 5 millions pour une œuvre d'art, c'est bien payé.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci pour votre vote, positif, je veux dire. Nous pouvons considérer que ce vote était valable pour les deux dossiers ?

ADOPTE à l'unanimité – 39^e et 40^e annexes

39^e objet : Mission de coordination en matière de sécurité et de santé pour les bâtiments communaux

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2005.104.006.MCP

SOUS RÉSERVE

REMIS

40^e objet : Aliénation d'une bande de terrain étant un sentier désaffecté sis à Havré, Rues du Dépôt et Sturbois, le long de la limite sud-ouest de la parcelle cadastrée sous section A n°646 d d'une contenance de 1 are 96 centiares. Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

41^e objet : Aliénation de l'appartement sis à Cuesmes, rue Hector Delanois n°30/1 . Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

42^e objet : Aliénation de l'appartement sis à Cuesmes, rue Hector Delanois n°30/6 . Régie foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

43^e objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Obourg, rue des Bruyères, cadastrée Mons 10^eme division section B partie des n°s 96 N et 96B2 reprise sous le lot n°1 du lotissement du 25 mai 2004, d'une contenance mesurée de 5 ares 55 centiares. Régie foncière RF/MV

REMIS

44^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique – piano pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8^e 2^e 1548/acmu/1

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

45^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles communales maternelles de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation.
8^e 2^e E/2005.BD.KL.1.1

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

46^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour les écoles communales primaires de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation.
8^e 2^e E/2005.BD.KL2.2

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

47^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique pour les classes primaires des écoles communales de la Ville de Mons.
Approbation du projet et mode de passation. 8^e 2^e E/2005.BD.KL.3.4

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

M. R. BIEFNOT, Echevin : Nous arrivons maintenant aux interpellations. Une première interpellation de M. VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, merci. Mon interpellation porte sur le projet d'incinérateur, projet dont on parle à Obourg ou à Tertre mais enfin, puisque nous sommes au Conseil communal de Mons, c'est surtout du projet qui s'implanterait évidemment à Obourg qu'on va parler. Alors, le 16 mars dernier, la presse se faisait écho, je cite : d'un méga projet d'incinérateur à Mons-Obourg, porté par la société SHANKS dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le représentant de SHANKS d'ailleurs disait espérer encore pouvoir lancer les études d'incidences avant l'été, c'est-à-dire que il ne s'agit pas de quelque chose à long terme mais pour la société SHANKS, en tout cas, il s'agit d'un projet imminent. Le projet en question est calibré pour une capacité d'environ 300.000 tonnes principalement des déchets industriels pas lourds, donc non toxiques, en principe. Et le site choisi, c'est Obourg, l'ancien site de la CBR. Alors, les partenaires publics, puisqu'il s'agit d'un partenariat public-privé, les partenaires publics seraient les intercommunales IDEA et ITRADEC et bien sûr, la

Ville de Mons fait partie de ces deux intercommunales IDEA et ITRADEC. Le 26 avril, donc très récemment, les mandataires ici autour de la table, les mandataires communaux de la Ville de Mons, ont reçu un courrier qui émanait d'un groupement de trois comités d'Obourg et ceux-ci, bien sûr, exprimaient des craintes de nouvelles nuisances pour les habitants de cette entité. Et c'est certain que l'implantation éventuelle de ce nouvel incinérateur pose une série de problèmes. On ne va pas tous les passer en revue mais en tout cas, ceux qui me paraissent le plus important. Evidemment, le problème des rejets gazeux puisque ceux-ci s'additionneraient à ceux qui sont déjà fort importants de la Cimenterie. Je ne vais pas citer une série de chiffres mais c'est en tonnes que cela s'exprime de métaux, métaux lourds, etc, ces rejets sont dans des normes qui sont des normes légales, dans les normes de l'autorisation mais il faut bien se rendre compte que même encore aujourd'hui, ce que rejette la Cimenterie et ce sont les chiffres officiels puisque ce sont ceux donnés par la Cimenterie elle-même, cela se mesure vraiment en tonnes de rejets annuellement. Et donc, les rejets alors de l'incinérateur qui serait voisin vont non seulement s'additionner mais peut-être avec le risque de les voir se combiner avec certains rejets de la Cimenterie. Nous aussi le problème qui nous concerne directement, nous Conseillers communaux, de l'image de Mons, parce que si Mons devient la Capitale du déchet de la Wallonie, ce sera difficile d'en faire ce qu'on voudrait faire au-travers du Projet de Ville, la Capitale du Hainaut, c'est un autre projet quand même que la Capitale du déchet. Il y a aussi le problème d'appel de déchets puisque cette capacité qui est prévue est loin au-dessus des nécessités de notre Ville, bien sûr, mais même de la région Mons-Borinage, il va falloir importer des déchets d'ailleurs pour rentabiliser l'outil. Une importation de déchets, cela veut dire aussi augmentation des transports. Mais, en plus, cette méthode que nous considérons certainement peu écologique pour la destruction des déchets incite à une augmentation de la production de ces déchets en amont plutôt qu'à leur réduction. Si en aval, si en fin de processus, on a les puissants éléments de destruction mais peu écologiques et d'ailleurs très chers en investissements, c'est clair qu'en amont, on ne fera pas les efforts nécessaires pour diminuer la quantité de déchets produits. Or, la bonne filière, c'est évidemment que le meilleur déchet est celui qui ne sera jamais produit donc il faut d'abord lutter contre la production plutôt que de vouloir absolument les détruire. Et puis, il y a le problème aussi du risque de mise en veilleuse des investissements pourtant très importants de tri et valorisation d'ITRADEC, parce que il y a des scénarios ou scénarii si on veut être puriste, qui courent qui disent enfin qu'avec ce nouvel outil

d'incinération, maintenant ce serait le tout à l'incinération et qu'on ne passerait plus son temps à faire de la bio méthanisation alors pourtant qu'on vient de faire des investissements très importants là tout près, donc ITRADEC. Donc, les questions que je voulais vous poser, c'est d'abord de nous dire exactement à quel stade en est ce projet ? Où en est-on exactement ? On n'a pas à se fier uniquement sur les désirs de la société SHANKS, nous voudrions savoir d'après le Collège où on en est. Et puis, aussi que le Collège nous dise sa position, est-ce qu'il est favorable ou est-ce qu'il est défavorable et à quelles conditions à ce projet. Voilà le sujet de l'interpellation.

M. R. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup. Alors, M. l'Echevin DARVILLE pour vous répondre.

M. DARVILLE, Echevin : Monsieur le Conseiller, chers collègues, il est exact que l'entreprise SHANKS a pour projet de construire une usine de destruction de déchets sur l'ancien site CBR de Obourg. Ce projet est à l'état embryonnaire. La probabilité qu'il se réalise est extrêmement faible pour les raisons suivantes : il faut démontrer l'utilité économique du projet en tenant compte de la situation d'ITRADEC et des capacités destructrices d'IPALLE. Il faut tenir compte des questions environnementales et de l'avis de la population le plus directement possible. Notre Bourgmestre a rencontré le Ministre Lutgen. De cette rencontre il a été convenu qu'une étude préalable relative aux capacités réelles, présentes et futures d'IPALLE sera réalisée. Dans la mesure où une synergie intelligente peut être trouvée dans l'intérêt des communes et de l'environnement entre IPALLE et ITRADEC, il est évident que le projet SHANKS n'aurait plus de pertinence. Par ailleurs des contacts existent entre ITRADEC et HOLCIM pour tenter de faire brûler par ce dernier des sous-produits d'ITRADEC (ce qu'on appelle le fluf). Comme vous pouvez le constater même s'il existe bel et bien un projet SHANKS, rien ne permet d'indiquer qu'il sera mis en œuvre un jour. Le souci du Ministre et du Bourgmestre est d'utiliser un maximum les installations existantes en Wallonie. Dans tous les cas je vous suggère de refaire le point ensemble dans les prochains jours. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup. Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : Si je décote un peu la réponse que je viens de recevoir, il me semble, et cela me réjouit, sentir au travers de la réponse que le Collège n'est quand même pas très favorable à ce projet. Sans me le dire aussi explicitement, il me semble quand même que c'est plus ou moins ça la teneur de la réponse que j'ai reçue. Vous pensez bien que je m'en réjouis évidemment pour plusieurs raisons. Celles que j'ai déjà

dites effectivement mais aussi parce que nous venons de voter le projet avec les axes prioritaires du projet de Ville et si ce projet devait aboutir, on serait déjà en contradiction avec ce que nous venons de voter puisque on y parle de développement durable comme principe transversal et de la nécessité de refaire venir des jeunes couples avec enfants. Ce n'est évidemment pas un incinérateur qui va attirer des couples avec enfants, etc. Je pourrais citer beaucoup de passages de ce projet de Ville qui vont à l'encontre effectivement d'un projet comme celui de SHANKS. Je voulais ajouter encore que bien sûr je comprends que le Bourgmestre soit absent aujourd'hui, je sais bien quelles autres occupations il a. Mais enfin il était intéressant aussi de signaler que le Parti Socialiste dont il est le Président disait en avril 2003 : « il n'y a pas de nécessité d'augmentation de capacités thermiques globales pour le traitement des déchets ». Donc cette position de votre Parti qui date de deux ans et à laquelle je souscris d'ailleurs, j'espère qu'elle est toujours bien d'actualité et que ce projet ne verra pas le jour. Nous serons bien d'accord là-dessus. Je vous remercie.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci Monsieur VISEUR. Bien qu'il ne soit pas d'habitude de reprendre la parole. Simplement vous dire que vous avez tout à fait bien décodé la réponse de l'Echevin et à titre personnel membre du bureau du Parti, je peux vous confirmer que la position du Parti reste bien celle là. Merci de votre interpellation.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui tout autre sujet. En fait il s'agit de la fusion de l'enseignement secondaire communal donc une reprise par la Province de Hainaut en partenariat, et donc aussi avec une reprise, avec un troisième partenaire qui est la Communauté française. Alors, en fait ce qui nous interpelle très fort dans cette histoire c'est que tout a l'air d'être déjà fait, ficelé et le Conseil Communal n'a jamais été consulté à aucun moment sur cette matière. Or, il s'agit quand même de tout notre enseignement secondaire, plus notre enseignement de promotion sociale, sans compter des fusions connexes sur lesquelles je reviendrai. En fait voilà plusieurs mois que nous entendons dans les milieux enseignants que la reprise de l'enseignement communal secondaire technique et professionnel et de promotion sociale par la Province de Hainaut était envisagée. Plusieurs fois en Commission de l'enseignement j'ai demandé des informations sur l'état d'avancement de ce dossier. Le projet était selon Madame HOUDART à l'arrêt car le troisième partenaire pressenti par la Province, à savoir l'Athénée Jean d'Avesnes, n'était pas demandeur. Aujourd'hui, nous constatons que ce dossier est en phase de réalisation sans que le Conseil Communal ait pu donner son avis sur la question. Quand le Collège comptait-il nous faire part de ses intentions ? Le

Collège est-il à l'initiative de ce projet ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette opération pour la Ville de Mons ? Car il est clair qu'en tous les cas dans cette restructuration toute une série de bâtiments communaux vont changer de pouvoir organisateur. Il n'y a pas que les cours, que les enseignants, que les élèves, il y a aussi du patrimoine. Dès lors, quelles sont les conséquences sur le budget de la Ville ? Est-ce que ces bâtiments finalement vont être estimés et passer à la Province ou bien simplement cédés pour le franc symbolique ? L'enseignement, parce que il s'agit bien de notre enseignement secondaire communal, mais est-ce que cet enseignement, le but de l'opération est-il de l'améliorer et comment va-t-il être amélioré ? Y aura-t-il des nouvelles options proposées aux étudiants de l'enseignement technique et professionnel sur Mons ? Plusieurs centaines d'étudiants sont directement concernés, du patrimoine de la Ville l'est aussi, plusieurs questions se posent donc à nous. D'abord sur l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, que va-t-il se passer pour le personnel enseignant et non enseignant et pour la Direction ? Que va-t-il se passer pour les élèves ? Vont-ils devoir changer de bâtiment ? Vont-ils retrouver les options actuelles ? Tous les sites vont-ils être maintenus ? Le site de Cuesmes ne semble pas intéresser la Province, Or, il permet à de nombreux clubs sportifs de pratiquer leurs disciplines dans les deux gymnases de l'école. De plus, dans la salle de restaurant se trouve une fresque murale, œuvre réalisée par le peintre DUBRUNFAUT avec l'aide d'artistes locaux appartenant au groupe de Cuesmes fin des années 60, qui témoigne de la vie de notre région et fait partie de notre patrimoine culturel local. Si cette implantation n'est pas maintenue comme établissement scolaire, que deviendra le site ? Les gymnases seront-ils toujours accessibles ? Que deviendra la fresque murale ? Je regrette en tous les cas que le Conseil Communal n'ait pas été associé aux intentions du Collège car nous aurions pu enrichir le débat de ces réflexions et traduire dans les faits cette participation dont le Collège nous parle si souvent. De plus et en rapport en lien direct avec cette fusion, qu'en est-il de l'accord qui a été signé entre la Ville et l'ASBL qui gère la piscine Jean d'Avesnes actuellement ? Qu'en est-il de cet accord ? Que va devenir ce bâtiment ? La piscine va-t-elle être réouverte ? Autre transfert, tant que je suis à interpellier sur l'enseignement, autre transfert non annoncé au Conseil Communal, c'est la reprise par la Ville du degré fondamental de l'Athénée de Jemappes, c'est-à-dire le maternel et le primaire. Et là encore une fois, hélas sans aucune information au niveau du Conseil Communal. Il est clair en tous les cas que les choses sont déjà faites car les enseignants de Jemappes trouvent d'ailleurs un petit peu cavalier le procédé.

C'est-à-dire qu'ils voient des gens de la Ville (Echevins, personnel technique) passer dans les locaux alors que la Communauté française ne les a pas informés sur la situation et sur leur devenir pour l'année prochaine. Enfin là c'est le problème de la Communauté française vous me direz mais nous sommes directement concernés par rapport à cette nouvelle fusion qui se passe, je dirai hors de toute instance publique, en tous les cas hors du Conseil Communal. Qu'en sera-t-il des coûts qui seront générés par cette opération puisque là les bâtiments de Jemappes sont en très mauvais état et nécessiteront une grosse restauration. Voilà en fait ce sont toutes des questions et surtout une indignation de notre groupe de voir que tout un pan de l'enseignement communal secondaire, technique, professionnel et de promotion sociale va passer au niveau de la Province du Hainaut sans qu'il n'y ait eu la moindre concertation dans notre instance. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Voilà merci.

M. HAMAIDE, Conseiller : Oui Monsieur le Président je voudrais me rattacher avec quelques remarques à l'interpellation de Madame JUNGST. Il est évident que l'on est tous assez étonnés et peut-être même au regret de constater que Mons perd sa fonction d'enseignement outre le primaire, le fondamental puisque l'Architecture est partie, les Beaux Arts sont partis, l'Institut Economique supérieur l'est aussi et maintenant tout le secondaire serait délégué à un autre pouvoir. Mais moi plus particulièrement je voudrais évoquer la situation de l'Ecole d'horticulture, je l'avais déjà fait d'ailleurs. Cette Ecole d'horticulture est une école qui a son standing, sa réputation. Associée à l'ensemble Léo Collard et cela ne m'avait pas semblé adéquat à l'époque, mais enfin... Mais ce qu'il y a de particulier selon moi, c'est que cette Ecole n'est pas seulement un Etablissement d'enseignement, c'est un outil de la politique communale de longue date. Et il faut quand même bien dire que la Ville de Mons qui pratiquait assez bien la fleur dans les années antérieures, s'est fait représenter à Paris Vincennes, à Liverpool, à Vannes et bien d'autres lieux par le biais de ses fleurs et de son Ecole d'horticulture. Comme d'ailleurs les grands évènements qui ont été Florimons ou les floralies de 1980. Tout cela a été des évènements heureux parce que le citoyen selon moi apprécie les fleurs. Qu'il y a peut-être un retard dans cette Ville que cette Ecole d'horticulture quitte le giron communal mettrait en péril je crois tous ces aspects positifs que nous avons connus. En plus et je l'ai déjà signalé cette Ecole ou l'Etablissement physique fait partie d'un site avec le camping et le Waux Hall, un ensemble voué à la nature et ce serait assez regrettable de le morceler ou de le dénaturer en quelque sorte. Donc voilà

une grande crainte en général, une crainte particulière pour l'Ecole d'horticulture et tout ce qui en dérivait. Alors ici la remarque est tout à fait extérieure à la Ville mais la reprise de Jean d'Avesnes par la Province en ce qui concerne le secondaire m'est apparue aussi étonnante puisque c'est un Etablissement, grâce à sa préfète, en plein redressement et qui a notamment, il n'y a pas si longtemps, initié une radio interne qui est assez modèle dans son genre. Voilà, j'ajoute ces questions à celles posées par Madame JUNGST.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup.

M. BEUGNIES, Conseiller : Si vous me le permettez, il est question de la Province et je vais répondre à Monsieur HAMAIDE en ma qualité de Président de la Commission de l'Enseignement Provincial sur certains points : 1) Je ne pense pas qu'on joue dans un jeu à somme nulle, c'est-à-dire que ce que la Ville va gagner nécessairement la Province va le perdre. Non, ce que la Ville va gagner c'est bien simple et d'après mes calculs la Ville va gagner environ pour le Centre Léo Collard, elle va gagner en coût 350.000 euros par an que la Ville ne devra pas déboursier. Ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant pour autant pour la Province. Comme je vous le disais on ne joue pas un jeu à somme nulle mais dans un jeu à somme positive parce que la Province va réaliser des économies d'échelle et Monsieur HAMAIDE souligne par exemple le problème des fleurs etc. Mais il ne faut quand même pas oublier que la Province a un Service de plantations et qu'il ne rentre nullement dans les intentions de la Province de dévaloriser le site Jean d'Avesnes mais bien au contraire de le mettre en valeur parce qu'actuellement je pense que le site Jean d'Avesnes mérite une autre situation que celle dans laquelle il se trouve actuellement. Donc, au contraire la Province compte mettre en valeur le site Jean d'Avesnes d'une part ; en plus de ça le métier de base de la Province c'est quand même l'enseignement, c'est l'enseignement technique notamment et l'enseignement professionnel. Si je regarde le budget de la Province, déjà actuellement 60 % du budget de la Province c'est l'enseignement. Il y a 10.000 personnes qui sont employées à la Province et dans ces 10.000 personnes, il y a 6.000 enseignants donc on va encore ajouter des enseignants en plus, c'est vraiment le métier de base de la Province. Par contre, l'enseignement fondamental rentre plus spécialement dans les attributions de la Ville donc c'est tout à fait logique que l'enseignement secondaire et en particulier l'enseignement secondaire technique et professionnel soient repris par la Province. En plus de ça l'intention c'est de faire justement un pôle qualifiant et de faire certains groupements, notamment par exemple,

on pourrait très bien puisqu'il est fortement question de travailler en terme d'image et bien par exemple pourquoi pas le Centre Léo Collard avec des regroupements ça pourrait être à moyen terme une école de commerce. Pourquoi pas ? En regroupant certaines sections au Centre Léo Collard, on sait que le Centre Léo Collard ce serait vraiment la spécialité, le commerce de la Province. Donc moi je pense qu'en terme d'image pour la Ville, parce que pourquoi faire d'un côté la Ville, d'un côté la Province tout se passe à Mons et c'est quand même les pouvoirs publics et c'est quand même l'enseignement officiel qu'il soit communal ou bien qu'il soit provincial. Alors en plus de ça moi je pense que non seulement il va y avoir des économies d'échelle et les enseignants qui vont être repris et les élèves qui vont être repris par la Province, en fait d'après les calculs de la Province ils vont coûter en moyenne moins cher que le coût actuel que ne coûte un enseignant à la Province, ceux qui vont être repris par la Ville de Mons grâce aux économies d'échelle. Donc, c'est une bonne opération pour la Ville de Mons mais c'est aussi une bonne opération pour la Province qui vraiment et je le répète accentue son métier de base. Quant au personnel, c'est avantage pour lui parce que par exemple vous parlez de l'Athénée Jean d'Avesnes, à la Communauté française pour être temporaire prioritaire il faut non seulement avoir un certain nombre de jours mais en plus il faut des emplois disponibles. Or le personnel va être repris selon les statuts de la Province et selon les statuts de la Province il faut juste avoir un nombre de jours mais il ne faut pas nécessairement avoir un emploi disponible. Donc le personnel de la Communauté française a tout intérêt à passer à la Province c'est beaucoup plus sécurisant pour lui. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président. Il me semble que c'est une bonne opération tout d'abord financière pour la Commune mais c'est aussi en terme d'image une bonne opération pour la Province et spécialement pour la Ville de Mons parce que je pense que la Province réussira mieux, grâce aux économies d'échelle, à créer des pôles qualifiants et à valoriser l'enseignement secondaire montois.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup pour cette intervention qui est déjà en partie la réponse du volet provincial et maintenant je passe la parole à Madame HOUDART, Echevine de l'Education.

Mme HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. C'est au début septembre 2004 que le Collège a entamé les diverses démarches avec la Province du Hainaut visant à la création d'un pôle technico professionnel de l'enseignement officiel à Mons rassemblant donc l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports et également l'Athénée Jean d'Avesnes et la mise en place d'un nouveau centre de promotion sociale.

Le 17 novembre 2004, le Collège a marqué son accord de principe quant à la poursuite des négociations. Il faut savoir que les pourparlers entre la Ville et la Province du Hainaut ont dû être gelés quelques mois, en effet les négociations devant dans le même temps aboutir avec la Communauté française. Ce projet a donc connu, c'est vrai, quelques retards quant à sa concrétisation. Cela explique que le projet vienne seulement d'être présenté à la Députation permanente de la Province du Hainaut. Maintenant, tout doit bien évidemment aller très vite de façon à réussir la prochaine rentrée scolaire. Les dossiers sont donc en cours d'examen et ne manqueront pas d'être abordés lors des prochains Conseils Communaux. Concrètement, cela signifie que l'enseignement secondaire quittera le giron communal au 1^{er} septembre 2005 et nos deux Ecoles de Promotion Sociale le 1^{er} janvier 2006. Globalement la Province ne disposant pas de mêmes orientations que celles ouvertes dans nos établissements, il y aura très peu de concurrence entre agents communaux et provinciaux. Pour rappel, cette fusion concerne environ 160 membres du personnel à l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports, 103 définitifs et 56 temporaires et 124 personnes sur nos deux Ecoles de Promotion Sociale, 76 définitifs et 48 temporaires, certains d'ailleurs travaillant sur les trois établissements. Pour la rentrée 2005, il n'y aura aucun changement quant au personnel. Les actes posés au sein de la Commune seraient automatiquement validés par la Province. Il convient d'ailleurs de préciser à ce propos que l'offre de la Province du Hainaut est très généreuse. En effet, non seulement la Province s'engage à reprendre le personnel statutaire mais elle reprendra également le personnel temporaire prioritaire. Toutes les solutions juridiques sont en cours d'examen afin que notre personnel communal ne soit en rien lésé par cette fusion. Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'apporter un plus à l'Enseignement officiel, de construire un projet ambitieux pour nos équipes éducatives et nos étudiants. Rien n'est laissé au hasard, ainsi les services provinciaux et communaux sont actuellement occupés à passer en revue la situation personnelle de chaque agent. Pour ce qui est des bâtiments, tant le site de l'Ecole d'horticulture que le site de Léo Collard resteraient la propriété de la Ville mais seraient cédés via un bail emphytéotique à la Province du Hainaut. Pour ce qui est du site Léo Collard, la Province du Hainaut estime que les travaux à réaliser s'élèveraient à 1.750.000 euros. Nul doute que ceux-ci contribueront à rendre le site plus agréable pour tous. Les bâtiments de l'Horticulture seraient quant à eux intégrés dans un tout nouveau site dédié à l'Enseignement technique et professionnel, composé à la fois des bâtiments communaux et de ceux de la Communauté Française qui jouxtent le bâtiment. Des

partenariats pourraient bien évidemment continuer à être envisagés avec la Ville de Mons le cas échéant. Enfin, en septembre prochain le site de Cuesmes continuerait d'accueillir les élèves de l'Enseignement secondaire, toutefois par la suite ce site devrait être désaffecté et ferait l'objet d'une nouvelle affectation à définir. Sur tous ces points, bien entendu nous ne manquerons pas de revenir lors des prochains Conseils Communaux. Je dois aussi vous dire que différentes réunions se sont déroulées dans chacun des différents Etablissements, et qu'en date du 14 décembre une information a été faite à l'ensemble de nos enseignants. Cette rencontre a eu lieu en présence de Monsieur le Bourgmestre et du Directeur général de la Province du Hainaut, elle s'est passée à l'Académie des Métiers, des Arts et des Sports. Rien n'a été caché, simplement un retard considérable nous a empêché de venir plus tôt au Conseil Communal. Quant à la réunion pour la reprise de l'école fondamentale de la Communauté Française de Jemappes, je dois vous signaler que la réunion était programmée depuis plus de quinze jours et donc à cet effet lorsque nous sommes arrivés, les personnes qui nous ont accueillis savaient très bien que nous arrivions sur place. Apparemment c'est en interne que le message n'est pas passé, mais nous avons été accueillis par une aide administrative, le concierge également était là et une autre personne qui nous ont accueillis à bras ouverts et il n'y a eu aucun problème dans cet Etablissement. Je regrette cependant que le Directeur n'était pas présent. Et les pourparlers sont en cours également. Voilà merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup.

Mme COLINIA, Conseillère : Je voudrais poser deux questions à l'Echevine HOUDART. Donc à propos des gymnases et donc de la collaboration avec la Ville puisque l'Athénée Royal de Mons appartenant à la Communauté Française travaille avec l'infrastructure des gymnases de la Ville, je voulais savoir si ces gymnases pouvaient encore faire une convention d'occupation pour l'année prochaine, parce que si vous préparez la prochaine rentrée, moi je dois y penser aussi. En ce qui concerne l'Ecole Communale de Jemappes, vous savez Madame HOUDART que je livre quotidiennement entre 28 et 36 repas et que je n'ai pas été prévenue ni mise au courant du fait que l'on n'allait peut-être plus avoir besoin des repas que je livre et pour lesquels j'ai acheté une camionnette. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup Madame la Conseillère-Préfète.

Mme HOUDART, Echevine : Pour l'année scolaire 2005 – 2006 il n'y aura aucun changement. Quant à la camionnette et aux repas, étant donné qu'on est vraiment aux

balbutiements de nos négociations avec la Communauté Française, je ne peux pas encore vous répondre si ils vont aboutir mais on ne manquera pas de vous en faire part le plus rapidement possible dès que l'on aura une réponse officielle de la Communauté Française.

Mme JUNGST, Conseillère : Ce que à quoi j'assiste là me sidère, je le dis franchement. Parce que effectivement Catherine HOUDART a la gentillesse de nous informer suite à mon interpellation, mais en fait aucun point n'était à l'ordre du jour. Cela veut dire que c'est grâce à une interpellation d'un membre de l'opposition qu'aujourd'hui nous avons la chance d'entendre le point de vue des différents groupes repris au Conseil Communal. Et ça quand même je suis assez consternée alors qu'il s'agit d'une matière aussi importante qu'une fusion de tout l'enseignement communal secondaire et de Promotion Sociale de notre Ville. Et là je ne peux pas comprendre que alors que les pourparlers ont commencé en septembre 2004, que les enseignants ont été rencontrés le 14 décembre 2004 par le Collège, que nous attendons le mois de mai 2005 et une interpellation d'un membre de l'opposition pour avoir des informations précises pour prendre en fait toutes ces décisions prenant effet au premier septembre 2005, donc c'est-à-dire dans quelque mois. Alors là je ne comprends absolument pas cette position du Collège qui nous prône tant de participation. Mais je me demande vraiment quand est-ce que on allait nous tenir au courant ?

M. BIEFNOT, Echevin : Je voudrais peut-être donner une petite réponse additionnelle. Vous dites « je suis sidérée ». La réponse, c'est qu'en ce qui concerne la Ville de Mons, si le point n'a pas encore été mis à l'ordre du jour du Conseil Communal, et je rappelle qu'il reste encore un Conseil Communal le 13 juin et un au mois de juillet, nous n'avons pas mis ce point à l'ordre du jour dans la mesure où nous n'avons pas reçu de notification officielle des Instances Provinciales. Nous savons que ce dossier là est passé en Députation permanente, mais qu'au niveau du Conseil Provincial les choses n'ont pas encore été soumises et nous étions donc en train d'attendre cet élément là. Deuxième élément qui est plus important : je pense que ça c'est au même titre que de penser que parce que les écoles changent de pouvoir organisateur, elles ne sont pas délocalisées à ce que je sache, les enseignants restent les enseignants et la qualité de l'enseignement va rester, quelque soit le pouvoir organisateur. Deuxièmement c'est déjà un sujet qui a été longuement débattu, mais on sait aussi que dans un dossier aussi délicat que celui-là, dans un monde qui pour des raisons historiques s'émotionne assez rapidement, il est évident que toute une série de réunions de travail ont été

indispensables et que ces réunions de travail ont fait avancer les choses pas à pas et qu'il était extrêmement difficile d'avoir un débat comme l'on peut avoir sur le rôle de la Grand-Place, la destination etc. Je pense qu'il y a vraiment des sujets pour lesquels le choix se porte vers un plus. Le Conseiller BEUGNIES l'a signalé je pense qu'il n'est pas question de voir qui perd quoi, mais plutôt qui gagne. Et je pense que dans cette fusion, à terme, c'est finalement l'ensemble qui gagnera. Maintenant, sur le processus que vous regrettiez, on peut peut-être le regretter, c'est certain. Mais en tout état de cause il n'y avait pas une volonté de cacher quoi que ce soit, d'autant qu'avec les intéressés, lors des réunions que nous avons pu avoir à l'interne, mais dans des réunions citoyennes aussi où des représentants du corps professoral ne se sont pas privés de poser des questions, les réponses ont toujours été faites et de manière aussi transparente que possible. Voilà.

Mme JUNGST, Conseillère : Je voudrais simplement signaler que pour la fusion proposée entre l'IDEA et l'ISPH, nous avons eu une « toutes Commissions », c'est-à-dire qu'une réunion a été organisée. Est-ce que l'Enseignement Communal ne méritait pas au moins ça ? Ca me semble être quand même le minimum de concertation et d'information qui aurait dû être fait au niveau des Conseillers Communaux. Et sur le fond et je voudrais terminer par cette note, nous n'avons pas d'opposition de fond à la reprise de l'enseignement communal secondaire par la Province, parce que le projet pour ce que nous en connaissons, parce que l'information effectivement étant tellement sommaire, nous semble intéressant. Et j'ai encore eu confirmation par Bernard BEUGNIES malgré que nous ne sommes pas au Conseil Provincial ici. Mais nous avons cette information et donc il s'agit en tous les cas d'un manque de transparence dans ce dossier et c'est là-dessus que nous nous insurgeons.

M. BIEFNOT, Echevin : Madame HOUDART souhaite ajouter un petit mot et puis vous pourrez répondre, puisque on s'est engagé à ce que l'interpellant ait le dernier mot.

Mme HOUDART, Echevine : Je tiens quand même à signaler qu'en différentes Commissions on a à chaque fois évoqué le point, même s'il n'était pas à l'ordre du jour et qu'on en a à chaque fois parlé en toute transparence. Mais c'est vrai qu'un moment donné, je ne pouvais pas parler de choses qui m'étaient inconnues, puisque un moment donné ça a stagné entre la Province et la Communauté Française et nous n'intervenons pas dans ce volet là puisque nous ce qui nous intéressait c'était la Province et la Ville de Mons. Et donc les pourparlers ont été ralentis et ont repris juste avant Pâques où là c'est vrai que l'on a eu depuis Pâques 10 réunions auxquelles nous avons dû, à plusieurs

à l'entour d'une table, analyser nos listes de professeurs etc., etc. pour qu'aucun de nos membres du personnel ne soit lésé par cette reprise.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui puisque que je peux conclure. En fait j'espère que nous n'aurons pas les mêmes désagréments par rapport à cette fusion annoncée, c'est-à-dire la reprise de l'Athénée de Jemappes, donc le degré fondamental, par la Ville de Mons, que nous serons clairement informés de l'état de la situation. Et deuxième chose j'espère aussi que nous aurons des informations claires quant à la gestion de la piscine et la réouverture peut-être prochaine de celle-ci. Merci.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci beaucoup. L'incident est clos. Nous allons maintenant passer au huis clos. Je remercie le public, la presse et le personnel et souhaite déjà une bonne Ducasse à tous.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents

Sont absents : MM. DI RUPO, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, ALLART, Mme BLAZE, MM. MANDERLIER, SODDU, Mme COUSTURIER

48^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un assistant social principal. 1^e 3862

ADOPTÉ – 48^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration. 1^e 3422

ADOPTÉ – 49^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

49^e objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif d'un Attaché Géomètre. 1^e 12132

ADOPTÉ – 50^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

50^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 4056

ADOPTÉ – 51^e annexe

51^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à un commis-dactylographe. 1^e 12162.7

ADOPTÉ – 52^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un rédacteur. 1^e 11038.5

ADOPTÉ – 53^e annexe

52^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Promotion de deux sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs au grade de caporal.
SI 28 GEN

ADOPTÉ – 54^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 11509

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

53^e objet : PERSONNEL APE. Octroi d'une interruption complète de carrière à une puéricultrice. Prorogation. 1^e 10988.6

ADOPTÉ – 56^e annexe

54^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e/1e
3180, 3378, 3260, 3481, 3142, 3191, 3325, 3316

ADOPTÉ – 57^e à 64^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires 8e/1e 3292/3375/3331

ADOPTÉ – 65^e à 67^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires
8^e 2^e 3205/3349

ADOPTÉ – 68^e et 69^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices maternelles
8^e 2^e 3083/8161

ADOPTÉ – 70^e et 71^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de morale laïque 8^e 2^e 3331

ADOPTÉ – 72^e annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Agrégation de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique
8^e 2^e 3138

ADOPTÉ – 73^e annexe

55^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- a) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques, de cours de pratique professionnelle et de CTPP. 8^e 2^e 6491

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- b) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de pratique professionnelle et de CTPP. 8^e 2^e 6697

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- c) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de morale et de cours généraux. 8^e 2^e 6280

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- d) Octroi d'un congé de type 1 à un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 5719

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- e) Octroi d'un congé de type 1 à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5830

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- f) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de cours de pratique professionnelle et de CTPP 8^e 2^e 7020

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une chargée de cours de morale. 8^e 2^e 8532

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 8504

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6427

ADOPTÉ – 82^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6087

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- k) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 6376

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- l) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice. 8^e 2^e 5996

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- m) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 6536

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6973

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

- o) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5930

ADOPTÉ – 88^e annexe

56^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - MONSFORMATIONS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8530

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8448

ADOPTÉ – 90^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8431

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et techniques. 8^e 2^e 7013

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux et techniques.
8^e 2^e 8463

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8454

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8460

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Démission d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 6281

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

57^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Désignation d'une sous-directrice
à temps plein à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 6499

ADOPTÉ – 97^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2005.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

L'Echevin-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Richard BIEFNOT.

=====